

PRÉFET DE L'OISE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France

Service de Police de l'Eau
Cellule Police de l'Eau Territoriale
Pôle Picardie

PARIS, le 16 juin 2020

Nos réf. : IA_20/049_20015
Affaire suivie par : Isidore ANTON
isidore.anton@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 71 28 47 56- Fax : 03 23 05 78 19

Objet : Dossier de déclaration Loi sur l'Eau n° 60-2020-00041 – pour la construction d'un ensemble immobilier de 26 lots et de maison individuelle pour chaque lot – rue Maubon sur la commune de Choisy-au-Bac

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à la construction d'un ensemble immobilier de 26 lots et de maison individuelle pour chaque lot – rue Maubon sur la commune de Choisy-au-Bac et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 23 avril 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Une copie du récépissé de déclaration est adressée dès à présent à la mairie de la commune de Choisy-au-Bac où cette opération doit être réalisée pour affichage pour une durée minimale d'un mois.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Oise durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage en mairie de la commune concernée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'adjointe à la Cheffe de Service



Marine RENAUDIN

SCCV LES LYS
à l'attention de M. GODIN Guillaume
28 rue Jean-Baptiste Godin
60000 BEAUVAIS

Copie à : DDT de l'Oise/SEEF



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr